

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Grenoble, le 04/12/2018


**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE GRENOBLE**

2 Place de Verdun
BP 1135

38022 Grenoble Cedex
Téléphone : 04.76.42.90.00
Télécopie : 04.76.51.89.44

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

Antv: 2018.011375	Perrignier
THONON - Communication décision désignation	
Reçu: 10/12/2018	DGS/AG
Rep:25/12/2018	DGS
DDTURBA	- L. BDGS - AS. B



E18000373 / 38

Monsieur le président
THONON AGGLOMERATION
2 Place de l'Hôtel de Ville
BP 80114
74207 THONON LES BAINS

Dossier n° : E18000373 / 38
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Modification numéro 1 du plan local d'urbanisme conjointement à la modification du zonage d'assainissement de la ville de Thonon-les-Bains (Haute-Savoie)

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Philippe JACQUEMIN, demeurant 104 Chemin de la Vilette, MÛRES (74540) (portable : 06 32 29 67 01) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

04/12/2018

N° E18000373 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 09/11/2018, la lettre par laquelle Monsieur le président de Thonon Agglomération demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Modification numéro 1 du plan local, d'urbanisme conjointement à la modification du zonage d'assainissement de la ville de Thonon-les-Bains (Haute-Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Philippe JACQUEMIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le président de Thonon Agglomération, à Monsieur le maire de Thonon-les-Bains et à Monsieur Philippe JACQUEMIN.

Fait à Grenoble, le 04/12/2018

Pour le Président,
Le vice-président,


Christian SOGNO